INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie

A une séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie tenue à l'Hôtel de Ville de Sainte-Catherine, au numéro civique 5465, boulevard Marie-Victorin en la Ville de Sainte-Catherine, jeudi le deuxième jour du mois de février deux mille vingt-trois, à 10:00 h., à laquelle sont présents Messieurs, Madame,

-Normand Dyotte, Maire - Ville de Candiac

-Jean-Michel Pepin, Maire-suppléant Ville de Delson

-Vincent Noel, Maire-suppléant Ville de La Prairie

-Jocelyne Bates, Mairesse - Ville de Sainte-Catherine

formant le Conseil au complet sous la présidence de M. Jean-Claude Boyer, Maire de la Ville de Saint-Constant.

Note: la réunion débute avec un retard de 21 minutes.

23-02-09 NOMINATION DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE

Après délibération, il est proposé par M. Normand Dyotte, appuyé par M. Jean-Michel Pepin et résolu unanimement:

QUE M. Jean-Claude Boyer, Maire de la ville de Saint-Constant soit nommé Président de l'assemblée considérant que le Président et le Vice-président sont absents de la présente séance ordinaire.

23-02-10 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates , appuyé par M. Normand Dyotte et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie adopte l'ordre du jour tel que présenté.

1.- Approbation de l'ordre du jour.
2.- Approbation du procès-verbal de la séance spéciale du 11 janvier 2023.
3.- Approbation des comptes à payer
4.- Correspondance reçue par la Régie au 26 janvier 2023.
5-. Mandat concernant le suivi de réduction des eaux parasites des 5 villes.
6.- Présentation du rapport d'Aquatech de novembre 2022.
7.- Varia
8.- Question du public.
9.- Levée de l'assemblée.

23-02-11 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE TENUE LE 11 JANVIER 2023.

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates appuyé M. Normand Dyotte et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 11 janvier 2023.

rmules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

23-02-12
No de résolution ou annotation

APPROBATION DES COMPTES A PAYER.

Après délibération, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin, appuyé par M. Vincent Noel et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve les comptes à payer pour le fonds d'administration au montant de 718,621.82 $ et pour le fonds des dépenses en immobilisations au montant de 55,734.90 $ pour un montant total de 774,356.72 $.

23-02-13 CORRESPONDANCE

Le Secrétaire-trésorier donne communication de la correspondance reçue par la Régie jusqu'au 26 janvier 2026, le tout tel que mentionné à la liste annexée à la présente et le Conseil d'administration en prend connaissance.

23-02-14 MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT EN MATIÈRE D'ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION POUR LA DÉLIVRANCE DE L'ATTESTATION D'ASSAINISSEMNT MUNICIPALE ET LE SUIVI POUR LA RÉDUCTION DES DÉBITS ACHEMINÉS À LA STATION.

Le Secrétaire-trésorier présente au Conseil d'administration une offre de services pour accompagner la Régie dans l'élaboration d'un plan d'action pour la délivrance de l'Attestation d'Assainissement Municipale (AAM) qui sera délivré par le Ministère et le suivi pour la réduction des débits acheminées à la station.

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par M. Jean-Michel Pepin résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie mandate M. Cadorette du Groupe Hélios, pour accompagner la Régie dans l'élaboration d'un plan d'action pour l'Attestation d'Assainissement Municipale (AAM) qui sera délivré par le Ministère et le suivi pour la réduction des débits acheminées à la station et ce, par un mandat de gré à gré comportant environ cent trente-cinq heures tout selon l'offre de services datée du 9 janvier 2023. Un décompte des heures devra être produit mensuellement. Toute prolongation du mandat devra être autorisé par le Conseil.

23-02-15 RAPPORT D'EXPLOITATION DU MOIS DE NOVEMBRE 2022.

La firme Aquatech donne communication du rapport d'exploitation de novembre 2022 et le Conseil d'administration en prend connaissance

23-02-16 VARIA.

Aucun dossier.

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

23-02-17

QUESTION DU PUBLIC.

M. Michel Vachon pose diverses questions dont l'avancement des travaux de biométhanisation et les actions en cours d'exécution.

23-02-18

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par M. Normand Dyotte et résolu unanimement:

QUE la présente séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie soit levée.

Et la séance est levée.

M. Jean-Claude Boyer, Maire Président de l'assemblée	M. Gilbert Samson Secrétaire-trésorier

rmules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)